

AR Prefecture

006-210600060-2022-04-03
Reçu le 19/04/2022
Publié le 19/04/2022

DELIBERATION N°2022-04- 03

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 14 avril 2022

Date de
convocation :
08.04.2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
M. Joël PIERACCINI
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M. ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés :

- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX
- Madame Catherine LEURETTE a donné pouvoir à Monsieur Joel PIERRACCINI
- Madame Mme PERNOT Chantal a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE

Absente excusée :

- Madame Elisabeth LEBRETON absente excusée

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14, en particulier le chapitre 5 du tome 2 « Détermination des résultats »,

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2021 du budget principal,

Monsieur le Maire précise que la balance générale laisse apparaître :

En section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
1 421 554.61 euros	2 004 203 .29 euros
Résultat de la section : 571 648. 68 euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : 3 230 633 euros	

En section d'investissement

Dépenses	Recettes
1 734 444.68 euros	1 825 525.36 euros
Résultat de la section : 91 080.68 euros	
Soit un résultat de clôture de la section de : - 429 944.70	

Le résultat de clôture de l'exercice est donc de 2 800 688.36€.

Pour déterminer l'affectation au 1068 concernant le besoin de financement sur l'exercice, il convient de rajouter au déficit de clôture de la section d'investissement le montant des restes à réaliser qui s'élève à 62 976.37 € ce qui nous donne en affectation : au 1068 le montant de 492 921. 07€.

Le report en fonctionnement à l'article 002 quant à lui est donc de 2 737 711.99 €

Tel est l'objet de la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'adopter ces affectations de résultats.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, 15 avril 2022

Le Maire,



Pascal Bonsignore